

Allo, quoi, la fermeture des mosquées salafistes, elle est possible ou pas, député Rihan-Cypel ? [MAJ]

écrit par Thierry La Fronde | 26 juillet 2016



Rihan-Cypel, député socialaud, a expliqué sur RMC dans l'émission d'E. Brunet de ce jour (25/7), qu'il a voté contre [l'amendement](#) proposé par Christian Jacob pour la fermeture des mosquées salafistes parce que cette possibilité de fermeture d'un lieu de culte présentant un danger pour la sécurité publique serait déjà dans la loi.

Rihan-Cypel, utilisant une jargonite, dans laquelle se complaisent nos politocards pour justifier de leur importance (et de leur salaire et avantages exorbitants) devant le bas peuple, affirme cela de façon péremptoire avec une suffisance et une morgue insupportables.

Un constitutionnaliste, un légaliste, ou un député qui, lui, par exemple a voté en faveur de cet amendement, peut-il infirmer ou confirmer à *Résistance républicaine* qu'il était bien déjà possible sans celui-ci de fermer des mosquées salafistes ?

Si l'argument de Rihan-Cypel est bon, alors la raison qu'il invoque est plutôt d'ordre technique : ce n'est pas la peine de voter pour une loi qui existe déjà. Mais cela soulève quand même plusieurs interrogations :

– Dans ce cas pourquoi Rihan-Cypel a-t-il voté contre et ne s'est-il pas simplement abstenu ? (je vous rassure sa réponse ne m'intéresse pas)

– Si la loi le permet déjà, pourquoi le gouvernement socialaud ne fait-il pas fermer immédiatement les lieux de subversion salafistes ? (là encore on connaît la réponse)

– Enfin si la loi le permet déjà, ceux qui ont demandé le vote de cet amendement ne sont-ils pas des incompetents pour avoir fait perdre ainsi un temps si précieux à nos très chers (coûteux) députés ?

Toutefois si l'argument de Rihan-Cypel est faux, alors c'est un fieffé menteur qui se moque du peuple.

Il serait également très instructif d'avoir les explications des parlementaires de droite se présentant à la prochaine primaire, pour justifier leur absence lors de ce vote.

Si des patriotes ont lu ou entendu leurs arguments, merci de faire suivre.

Patriotiquement Vôtre

Note de Christine Tasin

On lira avec intérêt la [fiche wikipedia](#) du député Rihan-Cypel, qui a fait ses preuves au PS parce que enfant d'immigré, parce que double nationalité, parce que, sous couvert de lutter contre les discriminations il a créé des groupes communautaristes d'immigrés ou de descendants d'immigrés.

Le 19 septembre [2010](#), Eduardo Rihan Cypel crée le groupe d'élus naturalisés baptisé « Français sans distinction » en réaction au [discours de Grenoble](#)^[réf. souhaitée]. Il fait partie de l'équipe de campagne de [François Hollande](#) pour la [présidentielle 2012](#) où

il est chargé des questions d'immigration¹.

Alors, que ce petit monsieur prétende, avec un culot effroyable, avoir voté contre la fermeture des mosquées parce que la loi le prévoyait déjà, à d'autres, mais pas à nous.

Nous publierons ici les réponses données aux questions de Thierry La Fronde et notamment celle de notre spécialiste juridique, Maxime, qui, nous n'en doutons pas, nous dira sans doute si une nouvelle loi était nécessaire.

Pensez donc régulièrement à venir voir si une mise à jour de l'article a été faite.

Première réponse de Spartac

Des textes de loi existent, qui permettraient la fermeture administrative des mosquées. Le gouvernement peut s'en servir ... ou pas Je vous laisse apprécier ce qu'en font les socialauds !

Ce que demandait Christian Jacob n'est pas un doublon. Il demandait que ces dispositions soient inscrites DANS la loi de prolongation de l'état d'urgence votée le 21 juillet 2016, ce qui aurait contraint les gauchistes à l'appliquer de facto sous peine de devoir rendre des comptes.